Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 5 (1886)
Heft: 3-5

Artikel: Numismatique du Valais de 1457 à 1780
Autor: Palézieux, Maurice de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-170810

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vme Année. 1886. Nos 3, 4 et 5.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société : pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **sept** francs ; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à M. le professeur **J. Gremaud**, Président de la S. S. N., **Fribourg** (Suisse), et les réclamations au Secrétaire, M. **Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.**

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sieben** Fr. jährlich festgesetzt ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an den Präsident der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **J. Gremaud**, Professor in **Freiburg** (Schweiz), die Reclamationen an Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** zu adressiren.

Numismatique du Vallais de 1457 à 1780.

Le Vallais fut soumis successivement aux Romains, aux Burgondes et aux Francs ; il fit partie du royaume de Bourgogne transjurane et se partagea plus tard en Bas-Vallais, qui appartint aux comtes de Savoie, et en Haut-Vallais, qui entra en 1553 dans l'alliance des cantons confédérés. En 1801, il forma une république sous la protection de la France et porta de 1810 à 1814 le nom de département français du Simplon. Le Vallais est le vingtième canton de la Confédération suisse, le troisième pour son étendue et le dixième pour sa population.

La numismatique vallaisanne se divise en 3 parties :

La période mérovingienne,
» carlovingienne,
et » épiscopale.

Les lignes qui suivent ne s'occupent que de cette dernière, allant de 1457 à 1780 et comprenant le règne de dix-huit évêques, parmi lesquels plusieurs n'ont pas frappé monnaie.

Ce n'est pas sans hésitation que je donne ces quelques notes à l'impression, sachant que jamais travail n'est assez corrigé et

augmenté. Aussi je demande à nos lecteurs de l'indulgence pour les fautes et les erreurs qui pourraient s'y être glissées.

Il y a déjà quelques années que je me suis mis à la recherche des documents monétaires du Vallais et je ne sais si jamais j'arriverai à finir cette monographie dont je donne dès maintenant les premières pages. J'aurais aimé rehausser mon travail par quelques copies d'actes qui malheureusement me font défaut pour le moment ; le seul que j'ai transcrit est dû à l'obligeance de M. le professeur Gremaud, qui a bien voulu m'aider dans ce travail. Je ne dois pas non plus manquer de remercier les nombreuses personnes qui m'ont permis de visiter leurs collections et dont plusieurs m'ont confié des pièces d'une grande rareté.

Beaucoup d'ouvrages (1) ont décrit, dès le siècle dernier, des spécimens de monnaies rares du Vallais, ceux-ci sont en général fort rares et difficiles à consulter ; beaucoup ne méritent même pas d'être cités et la plupart sont remplis d'inexactitudes et d'erreurs, je ne nommerai donc que fort peu de ceux-ci dans le cours de ce travail.

J'ai tenu à indiquer comme pièce à l'appui après chaque monnaie dans quelles collections elles se trouvent ; cela permettra aux lecteurs de vérifier les descriptions qui suivent et de faire connaître aussi les quelques rares et belles pièces de notre monnaie vallaisanne qui se trouvent encore au pays avec l'espoir qu'elles resteront chez nous, sans aller enrichir les collections et musées d'autres pays qui ne fourmillent déjà que trop de nos monnaies locales.

La Doge s/Vevey, le 12 décembre 1885.

MAURICE DE PALÉZIEUX.

---

(1) EPOQUE MÉROVINGIENNE. Angreville, Barthelmy, Rod. Blanchet, Escher, Dr Lehr, Leitzmann, Luthert, Dr Meyer et *Numism. Zeitung*.

EVÊCHÉ DE SION. Appel, A. Blanchet, Rod. Blanchet, Bergle, *Berliner Blätter, Bulletin suisse numism.*, Custer, A. Escher, Frey, Haller, Henseler, Hoffmann, Jenner, Jenni, Köhler, Dr Lehr, Leitzmann, Lochner, Madaï, Mémoires de Genève, Dr Meyer, Meyer Knonau, Morel Fatio, *Numism. Zeitung*, Oeckel, Poole, Reinhardt, Sattler, Schlikeysen, Schulthess, Soret, *Thaler Cabinet* et Wellenheim.

RÉPUBL. ET CANTON DU VALLAIS. Appel, Rod. Blanchet, Custer, Haller, Henseler, Jenner, Jenni, Dr Lehr, Leitzmann, Dr Meyer, Meyer Knonau, Neumann, Poole, Reinhardt et Wellenheim.

Walter II Supersaxo, évêque de Sion.
1457-1482.

Walter II Supersaxo (auf der Flue) était curé à Ernen, lorsqu'il fut nommé évêque du Vallais. Par cette élection, il devint préfet et comte du Vallais, prince temporel et spirituel, il avait de grandes propriétés territoriales à défendre et des sujets à gouverner. A son avénement au siége épiscopal, le Vallais jouissait d'une grande prospérité. Malgré la paix qui régnait alors en Vallais, l'évêque ne put éviter la guerre avec le duc de Savoie et voyant les hostilités grandir, il renouvela les alliances avec Lucerne, Uri, Unterwald et Berne et attendit sans crainte les troupes savoyardes, qui ne pouvaient tarder à venir en Vallais. Le duc de Savoie, ayant cru les alliés des Vallaisans occupés à d'autres guerres, s'avança avec 10,000 hommes le 12 novembre 1475 et s'empara de la ville de Sion, un an avant la mémorable bataille de Grandson. Les hauts vallaisans combattirent avec peine cette invasion et commençaient déjà à perdre courage, lorsqu'arrivèrent à leur secours les troupes de l'Oberland, de Berne et de Soleure. Les Savoyards durent alors céder le terrain et se replièrent vers le bas Vallais, en laissant sur le champ de bataille l'élite des troupes que le duc avait levées en Chablais et dans le Pays de Vaud. La paix ne fut toutefois signée qu'un an plus tard et le duc de Savoie dut céder aux Vallaisans tout le bas Vallais.

L'évêque Walter fut pendant tout son règne un homme juste et intelligent et mourut au château de Tourbillon le 7 juillet 1482 respecté et aimé de tous ses sujets.

Ce que nous connaissons jusqu'ici de la période monétaire de Walter II Supersaxo est fort peu de chose ; deux pièces avaient été publiées par l'abbé Blanchet au mois de janvier 1866 (1).

Faire connaître aujourd'hui un type entièrement nouveau et une variété d'une des pièces décrites par l'abbé Blanchet, c'est doubler la modeste série des monnaies émises par Walter. Et les zélés collectionneurs de monnaies vallaisannes ne liront point sans intérêt les lignes qui vont suivre.

---

(1) Voir : *Notice valaisanne, Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion.* Lausanne, 1864, supplément 1866, par l'abbé Blanchet.

Récapitulons premièrement les pièces connues jusqu'ici, afin de mieux pouvoir comparer et nous rendre compte de ce qui suit.

N° 1.

Blapparts ou Plapparts, sans millésime.

Droit. ✠ WALTHERS'° EPS'° SEDVN'°

Grènetis intérieur. Dans le champ, trois monticules surmontés d'une grande couronne, armes de l'évêque.

Revers. ✠ PRET'° ET° COMES° VALLESI°

Grènetis intérieur. Dans le champ, croix chardonnée, cantonnée d'une pointe à l'angle de chaque canton. Elégantes lettres gothiques.

Billon. Diamètre, 22 millim. Poids, gr. 1,95.

Cette intéressante et rare monnaie, peut-être unique, faisait partie autrefois de la collection de feu le prince Gargarine, de là elle a passé dans le médaillier du baron de Köhne et se trouve actuellement dans la collection du comte Serge Stroganoff à St-Pétersbourg. Je reproduis la figure donnée par l'abbé Blanchet en faisant observer qu'elle porte au revers PRET et non pas PREF, abréviation de PREFECTUS conforme à l'orthographe de mon exemplaire, décrit plus bas au n° 3.

N° 2.

Quinaire ou Quart, sans millésime.

Droit. WALThER'° EPS'° SEDVN'

Grènetis intérieur. Dans le champ, les armes de l'évêque comme au n° 1.

Revers. ✱ PREF'° ET° COMES° WALLES'

Grènetis inférieur. Dans le champ, la lettre °W° initiale du nom de baptême de l'évêque, accosté et surmonté de trois annelets.

Billon. Diamètre, 18 millim. Poids, gr. 0,50.

Cette pièce se trouve au musée cantonal à Lausanne.

Voici ce que nous connaissons par les publications qu'a fait l'abbé Blanchet. Passons maintenant aux pièces nouvelles (1).

N° 3.

Variété de la pièce précédente.

Droit. ✠ WALTHER'° EPS'° SEDV..... le reste illisible.

Grènetis intérieur. Dans le champ, les armes de la famille Supersaxo, dont le dessin diffère de celui de la pièce précédente.

Revers. ✠ PRET'° ET° COME..... le reste illisible.

Grènetis intérieur. Dans le champ, comme à la pièce précédente, un beau ° W̊ ° initiale, accosté et surmonté de trois annelets. La légende commence très distinctement par PRET et non pas PREF.

Billon. Diamètre, 17 millim. Poids, gr. 0,45.

Collection de l'auteur.

N° 4.

Obulus ou Obole, sans millésime.

Droit. ✠ WALTHER'° EPS'° SEDVN'

Grènetis intérieur. Dans le champ, le ° W̊ ° initiale, accosté et surmonté de trois annelets, au-dessous un point. Le champ formé par le grènetis intérieur a 8 millimètres de diamètre, tandis que la pièce précédente en a 10.

Revers. ✠ PRE'° ET° COM'° VALLESI

Grènetis intérieur, comme au droit et du même diamètre. Dans le champ, une croix pattée.

Billon. Diamètre, 16 millim. Poids, gr. 0,39.

Collection de l'auteur.

---

(1) L'ouvrage *Die Denare und Bracteaten der Schweiz,* Zurich 1858, par le Dr H. Meyer cite une bractéate pouvant être attribuée à Walter II Supersaxo ; toutefois, l'auteur croit y reconnaître plutôt une pièce soleuroise. L'ordonnance monétaire qui suit démontre d'une manière certaine que jamais, à cette époque du moins, il n'a été frappé de bractéates dans le Vallais. D'ailleurs, ce genre de monnaies n'avaient, je crois, pas cours dans nos contrées.

Les pièces décrites ci-dessus sont toutes fort rares et ne se trouvent que dans fort peu de collections ; elles sont surtout remarquables par leurs caractères gothiques qui sont du plus beau style.

Jodocus de Silinen, évêque de Sion.
1482-1496.

Jodocus de Silinen est né à Kussnacht, au canton de Lucerne ; il fut nommé prieur de Béromünster en 1469. — Comme confident du cardinal de Rohan, il obtint l'amitié de Louis XI grâce à ses talents et fut nommé par celui-ci évêque, prince et gouverneur de l'évêché de Grenoble et président des états du Dauphiné. — Il fut nommé évêque de Sion en 1482 et il fit son entrée en grande pompe dans cette ville le 24 septembre de cette même année.

A cette époque, le Vallais jouait un rôle très important et il fallait à la tête de l'évêché un ecclésiastique sachant aussi bien administrer les affaires temporelles que les spirituelles.

Notre nouvel évêque rendit de grands services aux confédérés ses voisins, soit en France, soit en Autriche. Il fit aussi en Vallais beaucoup de travaux qui lui acquirent l'estime de son peuple ; mais, malgré tout le bien qu'il s'efforçait de faire, la jalousie des mécontents se fit bientôt sentir et fut le commencement des déboires qui assaillirent notre évêque jusqu'au moment où il se réfugia à Rome. — Les désordres qui survinrent à Domo d'Ossola devinrent aussi un grave sujet de discorde et les prétentions des Vallaisans sur une partie du territoire milanais amena la guerre.

Au printemps de 1487, à peine le Simplon fut-il praticable, qu'une troupe de Vallaisans, renforcée d'un millier de confédérés, tomba sur les villages d'Antigorio et de Vigeggio en pillant toute la contrée ; mais, pendant que les vainqueurs étaient en pourparlers avec les habitants de la vallée d'Antigorio au sujet de leurs prétentions, environ trois mille Milanais cernèrent les Vallaisans de trois côtés à la fois et les forcèrent, après leur avoir fait subir de grandes pertes, à se replier en Vallais. La défaite des Vallaisans apporta pour un laps de temps la paix aux habitants

de Domo d'Ossola, mais la guerre civile s'alluma en Vallais, les Vallaisans ne purent accepter l'affront qu'avaient reçu leurs armes en Italie et tournèrent leur mécontentement contre leur évêque. C'est à cette époque que nous voyons apparaître un nommé Georges Supersaxo, qui fut un des mécontents qui poussa le plus Silinen vers sa chute. Pendant que la discorde régnait dans l'évêché de Sion, les hostilités recommencèrent entre les Vallaisans et les Milanais. Le 23 mars 1493, les troupes vallaisannes, sous la conduite de l'évêque Silinen, apparurent en Italie, Georges Supersaxo devait conduire une troupe par Crevola. Dès que celui-ci se fut éloigné de l'évêque, il tacha de pousser ses hommes à la révolte, car il s'était fait l'ami et l'allié secret des Milanais grâce à l'or du duc et il fit informer son maître que sa troupe était complétement découragée et épuisée de fatigue. L'évêque, ne supposant pas avoir un traître dans son armée, se porta vers Domo d'Ossola où il fut battu et dut rentrer en Vallais.

Silinen reprocha sa défaite à Supersaxo, qui en fut tellement blessé qu'il parcourut les campagnes en excitant les esprits contre l'évêque. Une dernière expédition eut lieu contre les vallées milanaises, mais elle n'eut pas plus de succès que les précédentes. Supersaxo, profitant des revers et des nombreuses fautes commises par Silinen, déclara qu'il conspirait contre la tranquillité publique. Parmi les cantons confédérés, l'évêque était aussi discrédité et les états de Berne, Lucerne, Uri, Schwytz et Unterwald, d'accord avec les Vallaisans, forcèrent l'évêque à abdiquer.

Le 15 avril 1494, Silinen quitta le Vallais et alla se réfugier à Rome, afin d'obtenir justice.

D'après ce long aperçu historique, nous voyons que Silinen eut un règne des plus orageux et que, pendant les années où il occupa le siége épiscopal, il n'eut dû guère avoir le temps de faire frapper monnaie. On ne connaît qu'une seule pièce de cet évêque, laquelle a déjà été publiée et décrite par plusieurs auteurs.

N° 5.

Teston ou Dicken, sans millésime.

Droit. ✠ IODOCVS ◦ DE ◦ SILINO ⁘ EPS ◦ SEDVNENI ◦

Grènetis intérieur. Dans le champ, le buste de l'évêque, tourné à gauche.

Revers. ◦ PREFECTVS ◦ ET ◦ COMES ◦ VALESIS ◦

Grènetis intérieur. Dans le champ, les armoiries de l'évêque, sommées de la mitre épiscopale, accostée de gauche par l'épée et de droite par la crosse.

Argent. Diamètre, 29 millim. Poids, gr. 9,50.

Planche VI, N° 1.

M. Gessner à Wædensweil possède un pied fort pesant 15,96 grammes, pièce d'une grande beauté. Cette pièce se trouve aussi au musée cantonal à Lausanne et dans la collection du musée de Winterthur.

Schulthess-Rechberg, tome II, 2me partie, page 221, n° 4743. Catalogue de Poole, page 360, n° 3. Blanchet, Rod, page 120, pl. VIII, n° 4.

Nicolas Schinner, vicaire apostolique de Sion. 1496-14....

Nicolas Schinner, déjà fort avancé en âge, fut élu vicaire apostolique de Sion, grâce à l'influence qu'exerçait alors Georges Supersaxo, personnage très important en Vallais, sitôt après la fuite du précédent évêque Silinen. — L'histoire ne nous apprend pas pendant combien de temps Nicolas Schinner resta vicaire apostolique avant d'être nommé évêque ; mais, je croirais volontiers que ce fut pendant un an au moins, vu le grand nombre de testons que l'on connaît portant les armes des Supersaxo, avec la curieuse légende : *Nicolaus Sancti Domini Nostri Papæ Vicarius Electus Sedunensis* ou mieux *Sedunni* (1). — Cette

(1) Cette légende a été interprétée de bien des manières différentes par les auteurs suivants : Madaï et Herolt, *Nico*laus *Domi*Nus *Pro Vicia*lis *Ele*ctus *Se*dunensis. Le Mercure suisse de 1749, *Nico*laus *S*anctissimi *D*omini *N*ostri *P*apae *Vica*rius *Ele*ctus *Se*dunensis. Appel lit encore la légende d'une manière différente, *Nico*laus *S*upersaxo *D*ominus *N*unc *P*rovincialis *Vica*rius *Ecc*lesiae *Se*dunensis.

curieuse et rare monnaie, publiée déjà dans beaucoup d'ouvrages numismatiques, a jusqu'ici été attribuée par la généralité des auteurs à un Nicolas Supersaxo. Je viens aujourd'hui jeter un jour nouveau sur cette pièce, en démontrant pourquoi les armes des Supersaxo se trouvent sur les pièces frappées par Nicolas Schinner.

Comme je l'ai déjà dit plus haut, Nicolas Schinner dut son élévation au poste de vicaire apostolique à Georges Supersaxo, il est donc admissible que, par reconnaissance, Schinner fit placer les armes de Supersaxo, son bienfaiteur, sur les testons qu'il frappa avant d'être nommé évêque.

Ceci est la seule explication que l'on puisse donner sur ces curieuses monnaies et les numismatistes qui attribuent ces pièces à un Nicolas Supersaxo sont dans une erreur complète, car, à cette époque du moins, il n'y eut personne de ce nom qui occupât la place de vicaire apostolique entre les évêques Silinen et Nicolas Schinner.

Jusqu'ici l'on ne connaissait que des testons frappés par le vicaire apostolique Schinner ; en étendant mes recherches, j'ai trouvé dans la belle collection de M. Gessner à Wædensweil un demi-teston d'un type parfaitement différent de ceux des testons et qui doit être d'une grande rareté.

N° 6.

Demi-teston ou demi-dicken, sans millésime (1).

Droit. ✠ NICOLAVS ⁘ S ∘ D ∘ N ∘ P ⁘ VIC ⁘ ET ∘ ELEC ∘ SE'

Dans le champ, les armes de Supersaxo, trois montagnes surmontées d'une grande couronne, le tout dans un écu et entouré d'un grènetis.

Revers. S ∘ THEOD EPS ⁘ SEDVN

Dans le champ, l'évêque assis, mitré, une auréole autour de

(1) Haller, tome II, page 373, n° 2249, cite toutefois sans garantie un demi-teston de Nicolas Schinner ; n'ayant jamais vu cette pièce et admettant les doutes de l'auteur du *Schweizerisches Münz und Medaillen-Kabinet,* je me borne seulement à la rappeler à nos lecteurs sans la décrire.

la tête, tenant de la main gauche la crosse et de la droite l'épée, à gauche la cloche.

Argent. Diamètre, 26 millim. Poids, gr. 4,81

Cette pièce est inédite et doit être d'une grande rareté.

Collection Gessner à Wædensweil.

N° 7.

Teston ou Dicken, sans millésime.

Droit. NICO S ∘ D ∘ N ∘ VICA · EL · SE'

Dans le champ, les armes de Supersaxo comme au n° 6, apposées au centre d'une grande croix chardonnée coupant la pièce en quatre parties égales.

Revers. ∘∘ S ∘ THEODOLVS ∘ EPS ∘ SEDVN

Dans le champ, l'évêque en pied, mitré, tenant de la main gauche la crosse et de la droite l'épée et regardant à ses pieds à gauche le diable lui apportant la cloche.

Argent. Diamètre, 29 millim. Poids, gr. 8,76.

Collections Gessner à Wædensweil et musée de Winterthur.

N° 8.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. NICOL S· D· N· VICA E' SED

Le champ comme au n° 7.

Revers. ∘∘ S ∘ THEODOLVS EPS ∘ SEDVN

Le champ comme au n° 7.

Argent. Diamètre, 29 millim. Poids, gr. 9,50.

Collection Staadtbibliothek à Berne.

Les n°s 7 et 8 ont la particularité de ne porter dans la légende au droit que les lettres *S*ancti *D*omini *N*ostri et que la lettre *P*, commencement du mot Papæ, est omise.

N° 9.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. NICO S D N P VICA' EL' SE

Le champ comme au n° 7.

Revers. ∘∘ S ∘ THEODo L' EPS ∘ SEDVN'
Le champ comme au nº 7.
Argent. Diamètre, 29 millim. Poids, gr. 9,55.
Collections Kensington Museum, Hirzel à Zurich, Evêché de Sion, Wunderlich à Zurich et Staadtbibliothek à Berne.
Haller, nº 2248, Schulthess-Rechberg, nº 4744, Catalogue Poole, page 360, nº 4.
Planche VI, Nº 2.

Nº 10.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. NICO. S. D. N. P. VICA. EL'. SE'.
Le champ comme au nº 7.
Revers. ∘∘ S ∘ THEODOLVS ∘ EPS ∘ SEDVN ∘
Le champ comme au nº 7.
Haller, nº 2247, Schulthess-Rechberg, nº 4747.
N'ayant pas vu cette pièce, je ne puis garantir l'exactitude de la légende que j'ai copiée d'après les deux auteurs ci-dessus.

Transition du Vicariat à l'Episcopat.

Nº 11.

Teston ou Dicken, sans millésime.

Droit. NICO S D N P VICA' E' EL' S
Le champ comme au nº 7.
Revers. ∘∘ S ∘ THEODO L' EPS ∘ SEDVN'
Le champ comme au nº 7.
Argent. Diamètre, 28,5 millim. Poids, gr. 9,50.
Collection du musée de Zurich.
Planche VI, Nº 3.

Nº 12.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. NICO ∘ S ∘ D° N° P∘ VICA' E' EL' SE
Le champ comme au nº 7.

Revers. ∘∘ S ∘ THEODO L' EPS ∘ SEDVN'

Le champ comme au n° 7. Il est à remarquer l'existence d'un point derrière le dos du diable, au-dessous de la cloche, lequel doit être le point du monnayeur ?

Argent. Diamètre, 30 millim. Poids, gr. 9,75.

Collections du musée de Zurich, Wunderlich à Zurich et Palais fédéral à Berne.

Schulthess-Rechberg, n° 4745.

Planche VI, N° 4.

N° 13.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. NICO' ∘ S ∘ D ∘ N ∘ P ∘ ∘ VICA' E' EL' SE

Le champ comme au n° 7.

Revers. ∘∘ S ∘ THEODOLVS ∘ EPS ∘ SEDVN ∘

Le champ comme au n° 7.

Schulthess-Rechberg, n° 4746.

N° 14.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. NICO SDNP VICA E' EPS

Le champ comme au n° 7.

Revers. ∘∘ S ∘ THEODO L' EPS ∘ SEDVN'

Le champ comme au n° 7.

Schulthess-Rechberg, n° 4748.

Les auteurs Haller et Schulthess-Rechberg citent encore deux pièces, dont l'une porte au droit les lettres VICAR et l'autre PERP au lieu de EL' SE'. N'ayant pas vu ces pièces, je prie nos lecteurs de consulter les auteurs qui les citent.

Nous voyons d'après ce petit aperçu que les n°s 6, 7, 8, 9 et 10 portent les lettres *V*icarius *E*lectus *S*eduni ou *V*icarius *ET* *E*lectus *S*eduni. Au moment de ces frappes, Nicolas Schinner n'était encore que vicaire apostolique, sans cela l'on n'aurait pas manqué d'y mettre la légende qui se trouve sur les pièces décrites sous les n°s 11, 12, 13 et 14, où l'on lit *V*icarius *E*piscopus *E*lectus *S*eduni ou *V*icarius *E*lectus *E*piscopus.

C'est donc une découverte qui a son importance pour l'histoire vallaisanne, car les chroniques ne citent Nicolas Schinner que comme évêque. Il reste à savoir combien de temps il resta vicaire et en quelle année il fut nommé à ce poste. Je laisse ces recherches à de plus savants que moi, avec l'espoir qu'ils arriveront à une solution.

Il sera peut-être agréable à nos lecteurs de connaître la légende ayant trait au diable portant la cloche que nous retrouvons si souvent sur les monnaies d'argent du Vallais.

Saint Théodule, évêque du Vallais, étant à Rome, reçut du pape une grosse cloche en présent. Très embarrassé de la transporter au-delà des Alpes, il conjura l'esprit malin et le força à la porter lui-même sur son dos jusqu'à Sion. Au seizième siècle, dit-on, la fameuse cloche était encore conservée dans cette ville. Une autre version rapporte que le diable portait la cloche dans une hotte et qu'étant arrivé au sommet du Mont-Joux (St-Bernard) la charge était si lourde que diable, hotte et cloche roulèrent au bas de la montagne et ne s'arrêtèrent qu'aux environs de Martigny pour y former le mont Catogne, qui, vu depuis les bords du Léman, a assez la forme d'une hotte renversée. Ce n'est pas seulement sur les monnaies des évêques du Vallais que nous retrouvons ce qui a trait à la légende de Saint Théodule, l'église de Saint Théodule à Sion, bâti par l'évêque Mathieu Schinner, contient nombre de sculptures représentant le diable et la cloche (1).

Nicolas Schinner, évêque de Sion.
1496-1499 (1510).

Nicolas Schinner, né à Ernen, fut nommé évêque quelque temps après sa nomination au poste de vicaire apostolique ; il était fort avancé en âge et les luttes continuelles qui agitaient le pays furent la cause qu'il résiliât en faveur de son neveu Mathieu Schinner en 1499. Durant le peu d'années qu'il fût au pouvoir, il tâcha de ramener la paix et le bien-être dans son évêché, qui

(1) Voir : *Histoire de l'architecture sacrée,* par J.-D. Blavignac, page 296 et 296 avec planches.

avait été tant bouleversé sous le règne de Silinen. Il fit imprimer à Bâle, en 1497, le bréviaire de l'église de Sion, lequel avait été transcrit sur parchemin vers l'an 1460.

Ce pieux et vénérable vieillard était le soutien du pauvre et le consolateur de la veuve et de l'orphelin, aussi comprend-on qu'il eut hâte de remettre les rênes de l'évêché dans des mains plus jeunes et plus viriles pour diriger ce pays, qui jouait un grand rôle politique parmi les nombreux états avoisinant les bords du Léman. Nicolas Schinner mourut en 1510 doyen de Valère, pleuré par tous ceux qu'il avait dirigés, soutenus et consolés.

N° 15.

Kreuzer sans millésime.

Droit. NICOLATVS + EPS + SEDV'

Dans le champ, les armes des Schinner entourées d'un grènetis.

Revers. ✠ SANCTV ⁂ THEODOLV

Dans le champ, une croix chardonnée, entourée d'un grènetis.

Billon. Diamètre, 18 millim. Poids, gr. 0,55.

Collection de l'auteur.

N° 16.

Kreuzer sans millésime. Variété.

Droit. ✠ NICOLATVS EPS SEDVNEN

Le champ comme au n° 15.

Revers. ✠ SANCTVS ⁂ THEODOLVS

Le champ comme au n° 15.

Billon. Diamètre, 19 millim. Poids, gr. 0,95.

Collection du musée cantonal à Lausanne.

N° 17.

Kreuzer sans millésime. Variété.

Droit. ✠ NICOLATVS : EPS SEDVNEN

Le champ comme au n° 15.

Revers. Comme au n° 16.

Billon. Diamètre, 18 millim. Poids, gr. 0,80.

Collection Hirzel à Zurich.

N° 18.

Kreuzer sans millésime. Variété.

Droit. ✠ NICOLAS · EPS · SEDVN

Le champ comme au n° 15.

Revers. ✠ ⁘ PRINZ ⁘ COM'S VALLESI ⁘

Le champ comme au n° 15.

Billon. Diamètre, 20 millim. Poids, gr. 0,75.

Collection du musée cantonal à Lausanne.

N° 19.

Teston ou Dicken, sans millésime.

Droit: ✠ NICOLAV'+ EPS + SEDV'+ PRE'+ ET + CO'+ V

Dans le champ, l'écu aux armes des Schinner, accosté de gauche par la crosse et de droite par l'épée et sommé de la mitre, le tout entouré d'un grènetis.

Revers. °° S ⁘ THEO ₒ EPS ⁘ SEDV'

Dans le champ, l'évêque en pied, mitré, tenant de la main gauche la crosse et de la droite l'épée, tourné demi à droite, à ses pieds le diable rampant, tenant dans ses bras la cloche.

Argent. Diamètre, 30 millim. Poids, gr. 9,75.

Cabinet de Numismatique de Genève.

N° 20.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. Comme le n° 19.

Revers. ₒ°ₒ S ⁘ THEO ₒ EPS ⁘ SEDVN

Le champ comme au n° 19.

Argent. Diamètre, 29 millim. Poids, gr. 9,80.

Collections Keusington Museum, Wunderlich à Zurich et Stadtbibliothek à Berne.

Schulthess-Rechberg, n° 4751, Haller, 2226, catalogue Poole, page 361, n° 8.

N° 21.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. ✠ NICOLAV · EPS · SEDV · PRE · ET · CO : VA

Le champ comme au n° 19.

Revers. ∘∘ S ⁝ THEO∘ EPS : SEDV'

Le champ comme au nº 19.

Argent. Diamètre, 29 millim. Poids, gr. 9,52.

Collections musée de la ville de Zurich, Stadtbibliothek à Berne, musée de la ville de Sion.

Planche VI, Nº 5.

Nº 22.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. Comme au nº 21.

Revers. Comme le nº 20.

Argent. Diamètre, 29 millim. Poids, gr. 9,60.

Collection Stadtbibliothek à Berne.

Nº 23.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. ✠ NICOLAV · EPS · SEDV · PRE · ET · CO : VAL

Le champ comme au nº 19.

Revers. ∘∘ S . · . THEO ∘ EPS ⁝ SEDVN

Dans le champ, l'évêque comme au nº 19, mais regardant le diable à ses pieds.

Argent. Diamètre, 29 millim. Poids, gr. 9,80.

Collections musée de Winterthour et Kensington Museum.

Schulthess-Rechberg, 4749, Haller, 2224. Catalogue Poole, page 361, nº 7.

Nº 24.

Teston ou Dicken, sans millésime. Variété.

Droit. ✠ NICOLAV'. EPS : SEDV · PRE · ET · CO : VAL

Le champ comme au nº 19.

Revers. S THEODOL PAT ⁝ SED'

Dans le champ, l'évêque assis, mitré, tenant de la main gauche l'épée, de la droite la crosse, à ses pieds à gauche la cloche.

Argent. Diamètre, 29 millim. Poids, ?

Collection Hirzel à Zurich.

N° 25.

Thaler de 1498.

Droit. ✠ NICOLAVS ❀ EPS ❀ SEDVNENS'++ PRE'+ ET + CO + 1498

Dans le champ, l'empereur Charlemagne, assis sur un trône, tenant dans la main gauche le globe impérial et de la droite il remet l'épée à l'évêque, agenouillé à ses pieds.

Revers. Dans le champ, l'écu aux armes des Schinner, accosté de gauche par la crosse et de droite par l'épée et sommé de la mitre, le tout entouré d'un cercle. A l'exergue, seize écussons aux armes des sept dixains du Haut-Vallais, *Conches, Brieg, Viège, Rarogne, Louèche, Sierre et Sion ;* celles des bannières du Bas-Vallais, *Conthey, Ardon, Sallion, Martigny, Entremont* et *St-Maurice* et les trois seigneuries de l'Entremont, *St-Pierre, Orsières* et *Bagnes.*

Argent. Diamètre, 42 millim. Poids, gr. 29,30.

Collection Kensington Museum, musée de Bâle, Wunderlich à Zurich, Gessner à Wædensweil et Palais fédéral à Berne.

Catalogue Poole, page 361, nos 5 et 6.

Cet écu, beaucoup moins rare que ne le disent les marchands de l'étranger, a pourtant un grand intérêt ; nous y voyons Charlemagne remettant l'épée, signe du pouvoir temporel, à l'évêque. En effet, cet empereur était en vénération dans l'évêché, la tradition lui attribue maintes bonnes actions, telles que routes, élévations de fortifications, etc., et c'est à lui que l'on fait remonter les titres de comtes et préfets que portent les princes-évêques du Vallais. Charlemagne, canonisé en 1116, compte au nombre des saints en Vallais.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Archives de Valère à Sion. Journal de l'évêque Walter Supersaxo.

(Les notes suivantes se trouvent à la suite d'un acte de 1479.)

In reductione monetarum primarum patrie Vallesii que sint capitta, videlicet sparguli quorum tres valebant V den. et quinque den. blap. XXX blap. continebant unciam unam argenti et

sic blap. Vallesiensis valebat tantum sicut blap. Bernem et melius.

Retinendo et reformando illum valorem et comparando valores monetarum libra I Bern. florenus Sabaudie et flor. Vallesii idem esset et par computus secundum monetam levem que nunc currit par Sabaudiam, Friburgum et alia loca circumvicina.

Secundum quem computum II flor. Sabaudie vel Vallesii facereut Renen. I et due libre Bern. Friburgen. et Solodren. Renen. I.

Ad computum quinque den. pro blap. ut solitum est in Vallesio XIII Sol. IIII den. faciunt Renen.

Ducatus quia meliores sunt Renen, modernis Sol XVI.

Den. Vallesii valeret III allenses Berni.

Item unum sparguli Vallesien. valet I quinarium Bern. et I quartum Sabaudie.

Sic illo modo moneta Vallesien. reduceretur ad valorem in quo fecit jam longo tempore, licet antiquitus adhuc longe gravior fuisset.

Minuendo autem monetam Vallesien. et augendo Bernen ponendo blap. Bernen. pro VI den. et blap. Vallesien. pro V den.

Sic XVI s. faciunt Renen. et XX s. duce. qui solum XV sol. valere solebat.

Comqutus monete ad racionem littere per monetarium apportate et effectus littere talis est prout pepegit cum Solodrem.

Primo debebat facere monetam ad granum monete Bernensium pariformen et non debiliorem.

Item facere debuit quinarios ad pondus XV pro media uncia et marca in se continere debuit duas uncias cum dimidia fini argenti.

Item monetarius fabricare debuit blap. quinarios et obulos cum pacto XXVIII blap. pro uno Renen.

Ad quem computum ponderis septem unciarum cum dimidia pro marca.

Marca monete in quinarios ad minus habere debet CCXL quinarios et illi in proba in se continere debent duas uncias cum dimidia argenti fini.

Ad quem computum marca fini argenti debet monetata habere quianarios VII^{c} XXXV.

Sic computando XXVIII blap. vel LXXXIIII quinarios quod idem est pro Renensi marca fini argenti in moneta venditur precio

videlicet octo Renensium et L.XIII^{bus} quinariis qui essent avantagium pro labore et augmento cupri, qui fasciunt Xs VId.

Ad computum autem pro Renense XXX blap. Bernen. in cudo et pro labore solum remanerent LVII quinarii qui faciunt blap. Bernen XIX.

In marca autem quinariorum in cudo pro labore et augmento non remanerent nisi XV quinarii, sunt quinque blap. Bernen.

Et nota quod marca secundum pondus Basilienise par VI unciarum non facit nisi XV lot ponderis Troiane, sic secundum racionem predictam que est ad pondus Basilense debilius est ponderi Troiane in qualibet marca in media uncia.

Item Jacobus de Wurms fecit forum nobiscum ut quamlibet marcam ponderis Troiane habere debeamus argenti fini purgati pro VII Renen. et III blap. Bernen. computando Ren. pro XXX blap. Bern. prout in littera quam nobis misit.

Item constat ex premissis quod ad pondus Basilien. ex una marca argenti ficent tres marce quinariorum sic tercia pors debet esse argentum et due partes cuprum. Sic in tribus marcis monete ad pondus Basilien. et computando marcam pro octo Renen. solum esset avantagium et cudi laboris et augmenti XV blap. Bernen. et in marca acquisiti XXVII blap. Bernen.

Summa sumarum in marca argenti per omnibus avantagium XLII blap. Bernen. ex quibus opportet supportare omnia onera monetandi adhuc superesset crementum ponderis Troiane in marca dimidia uncia que facit circa sex blap. Bern. Deducendo XII pro factura magistri remanerent domino pro expensis aliis, augmento et reliquis super marca argenti XXXVI blap. Bern.

Ad granum monete Bernen. in eorum quartis sine quinariis XXX debent ponderare unam unciam et sic CCLX quarti nel quinarii ponderare debent marcam que in se continere debet duas uncias cum dimidia argenti fini.

Ad quem computum marca argenti fini ad monetam ponderis et grani predicti monetata faciet in numero VII^{c} XXXV quartos nel quinarios.

Qui ad computum XXVII blap. nel LXXXIIII quartorum quod idem est pro Renense computando faciunt octo Renenses et LXIII quartos videlicet XXI blap. Bernenses.

Si autem computantur pro Renense XXX blap. sic marca fini argenti faciet octo Renenses et LVII quartos videlicet XIX blap. Bernen.

Item marca in blap. Bernen. habere debet in argento fini videlicet quartuor uncias minus quarta parte unice et in pondere habere debent blap. videlicet . . . . . .

Ex quibus colligi potest quid lucri nel dampni in monetam faciendo sit computato precio pro quo haberi potest marca argenti fini, item quo precio monetarius illam cudere velit, quid constet augmentum et que expense et onera que inde habentur impotent.

Jacobus de Wurms dicit quod in Basilea vendiderunt marcam argenti fini pro septem Renen. et tercia parte Renen.

TRADUCTION.

Dans la réduction des anciennes monnaies du Vallais, 3 sparguli valent 5 deniers, 5 deniers sont contenus dans le blappart et 30 blapparts valaient 1 once d'argent ; en sorte que les blapparts vallaisans valaient autant et même plus que les blapparts bernois.

En maintenant et réformant la valeur ci-dessus et en comparant entre elles la valeur des monnaies suivantes : 1 livre de Berne, 1 florin de Savoie et les florins du Vallais seraient égaux et devraient être comptés à l'égal des monnaies légères qui ont cours actuellement en Savoie, à Fribourg et dans les pays circonvoisins.

D'après ce compte, 2 florins de Savoie ou du Vallais feraient 1 florin du Rhin et 2 livres bernoises, fribourgeoises ou soleuroises valaient aussi 1 florin du Rhin.

En comptant 5 deniers pour 1 blappart, comme on a l'habitude de les compter en Vallais, 13 sols et 4 deniens font 1 florin du Rhin.

Un ducat étant plus fort que le florin du Rhin moderne, vaut 16 sols.

Un denier vallaisan vaut 3 hellers de Berne.

De même, 1 parguli vallaisan vaut 1 quinaire (fünfer) de Berne et 1 quart de Savoie.

De cette façon, la monnaie du Vallais serait réduite à la valeur qu'elle a eue pendant longtemps, quoique antérieurement elle ait eu une valeur beaucoup plus considérable.

En diminuant la monnaie du Vallais et en augmentant celle de Berne et en prenant le blappart bernois pour 6 deniers et le blappart vallaisan pour 5 deniers, 16 sols font 1 florin du Rhin et 20 sols un ducat qui ne valait que 15 sols.

Compte dressé par le monnayeur, suivant la lettre qu'il nous a apportée et dont le résultat est identique avec le contrat passé entre le monnayeur et l'état de Soleure.

Premièrement il devait frapper des monnaies de formes égales et pas plus faibles comme titre que les monnaies bernoises.

Il devait frapper des quinaires au poids de 15 pour une demi-once et le marc devait contenir 2 1/2 onces d'argent fin.

Le monnayeur devait frapper des blapparts, des quinaires et des oboles, selon le contract, à raison de 28 blapparts pour 1 florin du Rhin.

Soit 7 1/2 onces au marc.

Un marc de monnaie en quinaires doit contenir pour le moins 240 pièces de quinaires et à l'essai il doit contenir 2 1/2 onces d'argent fin.

D'après ce compte, 1 marc d'argent fin doit avoir, comme valeur monétaire, 735 quinaires, en comptant 28 blapparts ou, ce qui est la même chose, 84 quinaires pour 1 marc d'argent fin du Rhin, lequel est vendu dans la monnaie pour le prix de 8 florins du Rhin et 63 quinaires, il resterait donc 10 sols et 6 deniers pour le payement du travail et l'achat du cuivre pour l'alliage.

30 blapparts au coin de Berne, valant 1 florin du Rhin, il resterait seulement 57 quinaires qui font 19 blapparts bernois pour la frappe et pour le monnayage.

Il ne resterait que 15 quinaires, soit 5 blapparts bernois, dans 1 marc en quinaires pour l'alliage et le travail.

En remarquant que le marc, d'après le poids de Bâle, est égal à 6 onces et ne fait que 15 loths du poids de Troyes, ainsi, d'après le compte ci-dessus, le poids de Bâle est un demi-once plus faible que le poids de Troyes.

Jacob de Wurms a conclu un marché avec nous, à savoir que, dans chaque marc du poids de Troyes, nous devions avoir 7 florins du Rhin et 3 blapparts bernois en argent fin et épuré, en comptant le florin du Rhin pour 30 blapparts bernois, suivant le contenu de la lettre qu'il nous a envoyée.

Il constate de ce qui précède que l'on taillera d'un marc d'argent 3 marcs de quinaires selon le poids de Bâle, de manière que le $^1/_3$ doit être en argent fin et les $^2/_3$ en cuivre ; ainsi, dans 3 marcs de monnaies au poids de Bâle et en comptant le marc pour 3 florins du Rhin, il n'y aurait comme avantage que 15 blapparts bernois pour la main d'œuvre et l'alliage et l'on ne gagnerait que 27 blapparts bernois sur le prix d'achat du marc.

En résumé, les seuls profits pour un marc d'argent sont de 42 blapparts bernois sur lesquels il faut supporter tous les frais de monnayage, il resterait encore une perte, suivant le poids de Troyes, se montant à un demi-once par marc, faisant à peu près 6 blapparts bernois. En déduisant 12 blapparts pour le travail du maître monnayeur, il resterait à l'évêque pour d'autres frais, alliages, etc., 36 blapparts bernois sur 1 marc d'argent.

Trente quarts ou quinaires doivent peser une once suivant la loi de la monnaie de Berne, ainsi 260 quarts ou quinaires doivent peser 1 marc, lequel doit contenir 2 $^1/_2$ onces d'argent fin.

D'après ce poids et cette loi précédente, le marc d'argent fin monnayé donnera, d'après ce compte, le nombre de 735 quarts ou quinaires.

A ce compte, 27 plapparts ou 84 quarts, ce qui est la même chose et qui équivalent à 1 florin du Rhin, font 8 florins du Rhin et 63 quarts, soit 21 blapparts bernois.

Mais si l'on compte pour 1 florin du Rhin 30 blapparts, alors le marc d'argent fin fera 8 florins du Rhin et 57 quarts, soit 19 blapparts bernois.

Le marc en blapparts bernois doit avoir 4 onces moins $^1/_4$ en argent fin et en blapparts . . . . . (en blanc).

D'où l'on peut conclure quel profit ou quelle perte il y aura en fabriquant la monnaie après avoir compté le prix d'achat d'un marc d'argent fin, ce que coûtera la frappe exécutée par le mon-

nayeur, le coût de l'alliage et quelles seront les dépenses et les charges qui peuvent résulter.

Jacob de Wurms dit qu'à Bâle on a vendu le marc d'argent fin pour 7 ½ florins du Rhin.

Ce document est suffisamment détaillé pour qu'il ne soit pas nécessaire de le faire suivre de bien longs commentaires. Il établit, tout d'abord, que les monnaies du Vallais, antérieures à 1479, se trouvaient plutôt meilleures que celles de Berne. L'once d'argent fin (poids de Troye) valait 30 plapparts, ou 150 deniers, ou encore 90 sparguli, d'où il résulte que la livre du Vallais de cette époque tenait 48 grm. 95 de fin. Ce renseignement peut, dans une certaine mesure, nous faire connaître l'époque à laquelle fut battue cette ancienne monnaie du Vallais. Tout d'abord, il faut croire que cette monnaie ne pouvait être que celle de Savoie, probablement frappée à St-Maurice, puisque le monnayage épiscopal ne commence qu'à partir de Walter II Supersaxo. La valeur moyenne de la livre de Savoie sous Aimon représente un poids de 58 grm. 80 de fin ; sous Amédée VI, elle atteint 66 grm. 28, pour redescendre à 47 grm. 80 sous Amédée VII. Les anciennes monnaies du Vallais dont parle le document, faisant valoir la livre à 48 grm. 95 de fin, on voit qu'elles seraient contemporaines de la fin du XIVe siècle. On en pourrait conclure que l'atelier de St-Maurice fonctionnait encore sous le comte Amédée VII, ce qui n'est jusqu'à présent prouvé par aucun document, mais c'est là une pure supposition. En 1479, il y avait égalité de valeur entre la livre bernoise, la livre fribourgeoise, la livre soleuroise, le florin de Savoie et celui du Vallais et deux de ces diverses unités étaient équivalentes au florin du Rhin.

Un projet de contrat entre Walter Supersaxo et le monnayeur Jacob de Wurms fait suite à ces estimations monétaires. Le marc employé pour la fabrication devait être le marc de Bâle. Nous apprenons que ce marc se divisait en 6 onces, qui ne pesaient que 15 loths, poids de Troye ; il en résulte que le marc de Bâle est ainsi calculé à 229 grm. 455.

Le quinaire ou quart du Vallais devait être taillé à 260 pièces au marc et celui-ci renfermer 2 ½ onces de fin. Le quinaire

devait donc peser 0 grm. 882 et tenir 0 grm. 294 de fin. Le quart de Savoie, frappé en 1478 par Philibert I, était à 3 den. 9 gr. de fin, à la taille de 233 1/3 pièces au marc, c'est-à-dire que chaque pièce pesait 1 grm. 057 et tenait 0 grm. 297 de fin. On voit donc que les quarts de Philibert I et de Walter Supersaxo étaient à peu de chose près de même valeur, ce que l'on pouvait prévoir, étant donné l'égalité de valeur du florin de Savoie et du florin de Vallais. Ce projet de contrat fut sans doute complété par la suite, puisque nous connaissons de Walter Supersaxo des quinaires et des oboles. *(Note communiquée par M. Eug. Demole.)*

Die Thaler von Schaffhausen.

Durch Zufall in den Besitz einer grösseren Anzahl Thaler von Schaffhausen gelangt, gebe ich nachstehend eine Beschreibung sämmtlicher mir bis jetzt vorgekommener Varietäten.

Dieses Verzeichniss ist jedenfalls noch lange nicht vollständig, und bezweckt nur Material zu einer Monographie der Schaffhauser Münzen zusammen zu tragen. Besitzer von hier nicht beschriebenen Varietäten sind höflich gebeten dieselben in diesen Blättern ebenfalls zu beschreiben (1).

Thaler von Schaffhausen.

1.

1550 *Av.* Rebblatt MONET ❀ NOVA ❀ SCAFVSENSI Im glatten innern Kreis der aus dem Thurm reschtshin springende Widder, darüber 1550.

Rev. ❀ DEVS ❀ SPES ❀ NOSTRA ❀ EST In glattem Kreis der einköpfige Reichsadler ohne Krone, dessen Schwanzspitze zwischen ❀ und N von NOSTRA zeigt. Der Kopf des Adlers berührt den Kreis.

---

(1) Es wäre sehr wünschenswerth wenn auch von andern Cantonen die Beschreibung solcher Serien von Münzen oder Medaillen geliefert würden. Es ist dies für den einzelnen Sammler keine zu grosse Arbeit, und doch von grossem Werth für einen dereinstigen Bearbeiter unsrer gesammten schweizerischen Numismatik.

1

2

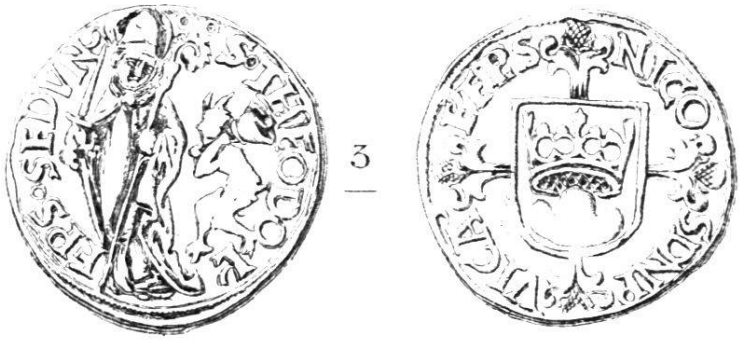

3

4

5

ISNARD VEVEY.